



**MOTION A L'ADRESSE DE LA PREFETE
DE L'AUBE
2 RUE PIERRE LABONDE
10000 TROYES**

Au cours du rassemblement du 17 mars 2015 à Troyes, les retraités du secteur public comme du privé, ont exprimé une fois de plus leur mécontentement, car leur situation ne cesse de se dégrader. Ils sont en colère et déterminés à ne pas laisser se poursuivre la dégradation de leur pouvoir d'achat, de leurs droits et garanties en matière de retraite et de protection sociale.

Nous ne pouvons accepter :

- 10 % des retraité(e)s vivent en dessous du seuil de pauvreté, ni que cette situation d'aggrave encore du fait des politique d'austérité.
- 7 % des retraites de 60 à 69 ans occupent un emploi en 2012, chiffre qui a doublé depuis 2006. Ils y sont contraints par le montant insuffisant de leur pension.

Nous le réaffirmons, les retraité(e)s ne sont pas des nantis, mais des citoyens à part entière, ils ont contribué au développement économique et social de notre pays. Nous ne demandons pas la charité, mais la dignité.

C'est pourquoi nous demandons :

- Le retour à la revalorisation annuelle de toutes les pensions et retraites au 1^{er} janvier et le rattrapage des 30 mois sans revalorisation.
- Indexation sur l'évolution des salaires moyens.
- Cette demande s'inscrit dans le besoin d'augmenter les retraités de 300 € pour tous.
- Retour au droit à la retraite à 60 ans, et au départ anticipé pour les métiers pénibles ou insalubres.
- Un minimum de retraite équivalent au SMIC, pour toute retraite ayant une carrière complète.
- Le rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire pour tous les parents isolés, ayant élevé un enfant. Le retour à l'exonération fiscale des majorations familiales de pension pour les retraité(e)s ayant eu 3 enfants, sans attendre une réforme fiscale qui garantisse l'égalité entre les citoyens tout en finançant les services publics.
- Maintien et l'amélioration des pensions de réserve et la suppression des conditions de ressources.
- La prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale et donc la suppression de la CASA. Nous estimons insuffisante la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement. Nous demandons une augmentation des moyens permettant l'amélioration de la prise en charge que ce soit à domicile ou en établissement.
- Le développement et le renforcement des services publics indispensables, à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé, il est inacceptable que l'accès aux soins devienne de plus en plus difficile du fait de manque de médecins, des dépassements d'honoraires, du désengagement de la Sécurité Sociale, provoquant l'augmentation des tarifs des complémentaires santé.

**USR CGT AUBE
Le 17.03.215**